

MESSAGE DU COMITÉ CONSULTATIF DES RETRAITÉS (CCR)

Nous sommes heureux de constater que l'expérience du groupe des retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du gouvernement du Québec et les négociations avec l'assureur permettent de limiter les variations des taux de primes au 1^{er} janvier 2006.

Cette expérience, combinée aux conditions de ristourne convenues, permet d'allouer un congé partiel de primes pour la plupart des groupes et des régimes.

ASSURANCE ACCIDENT MALADIE

| Catégorie | % d'ajustement | % du congé partiel de primes |
|-----------------|-----------------------|------------------------------|
| 65 ans ou plus | Diminution de 1,6 % | 4 % |
| Moins de 65 ans | Augmentation de 1,6 % | 4 % |
| Surprime | Augmentation de 1,6 % | 0 % |

Malgré ce qui précède, tous les adhérents à ce régime connaîtront, en 2006, une augmentation nette du montant à payer en assurance accident maladie en raison du congé partiel de primes, qui passe de 7 % en 2005 à 4 % en 2006.

ASSURANCE VIE

| Catégorie | % d'ajustement | % du congé partiel de primes |
|---------------------------|---------------------|------------------------------|
| Adhérent | Diminution de 4,8 % | 12 % |
| Additionnelle du conjoint | Diminution de 4,8 % | 12 % |
| Personnes à charge | Augmentation de 6 % | 12 % |

Les montants requis pour défrayer le coût des congés partiels de primes des deux régimes précités proviennent des montants en dépôt qui appartiennent aux adhérents et générés par les surplus d'expérience.

SURPRIME AU RÉGIME D'ASSURANCE ACCIDENT MALADIE POUR LES 65 ANS OU PLUS

Au 31 décembre 2004, parmi les 6 300 adhérents participant au régime d'assurance maladie et qui étaient âgés de 65 ans ou plus, il a été constaté que 120 d'entre eux paient une surprime pour la garantie de médicaments (pour la portion identique au régime d'assurance médicaments assuré par la RAMQ). Cette surprime représente un coût annuel de 2 227 \$ par adulte, par année alors que le coût demandé à la RAMQ est de 521 \$ par adulte, par année, et ce, pour les mêmes couvertures. Il est important de savoir que le coût demandé par la RAMQ comporte une subvention. Si vous faites partie des adhérents qui paient la surprime, sachez que vous pouvez, en tout temps, reconsidérer votre choix et adhérer au régime de la RAMQ (pour la portion médicaments) et conserver toutes vos autres garanties avec SSQ (incluant les médicaments qui ne font pas partie de la liste de la RAMQ).

STATISTIQUES

Les renseignements suivants sont extraits du relevé d'expérience de notre groupe au 30 juin 2005 et couvrent la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.

- Le régime d'assurance accident maladie **enrichi** compte 12 200 adhérents qui ont reçu 14 millions \$ de prestations durant la période de référence. En ce qui a trait aux 1 000 adhérents du régime d'assurance accident maladie de **base**, ils ont reçu 800 000 \$ de prestations.
- Le régime d'assurance vie de l'adhérent compte 8 900 certificats pour un montant total de 4,2 millions \$ qui a été versé aux bénéficiaires ; alors qu'au niveau des personnes à charge, on dénombre 3 775 certificats, pour des déboursés de 660 000 \$.
- Après avoir pris en compte les montants qui doivent être retenus pour les frais de gestion ainsi que ceux qui doivent être versés au fonds de stabilisation, les régimes ont généré au cours de l'exercice financier précédent un surplus qui appartient aux adhérents.
- Désireux de faire bénéficier de ce surplus le plus rapidement possible les cotisants actuels, les membres du CCR ont donc recommandé à l'assureur les congés partiels de primes mentionnés aux tableaux précédents, pour l'année 2006.
- Depuis plusieurs années, on dénote que le nombre d'adhérents augmente de plus de 500 personnes par année.
- Les médicaments représentent plus de 91 % des prestations **au régime de base** et 68 % **au régime enrichi**.
- Les frais liés à l'hospitalisation représentent 7,5 % des déboursés **au régime de base** et 6,9 % **au régime enrichi**.
- Les frais liés à l'assurance voyage et annulation de voyage représentent 10,3 % des déboursés **au régime enrichi**.

COMMUNICATIONS AVEC VOS REPRÉSENTANTS DU CCR

Afin d'améliorer les communications avec les adhérents, les membres du CCR ont décidé de mettre graduellement sur pied des services qui leur permettront d'informer adéquatement ces derniers et de connaître leurs préoccupations.

Ces services n'ont pas pour but de remplacer ou dédoubler les services déjà offerts par l'assureur et tiennent compte de la capacité de payer des adhérents. Les sommes requises pour défrayer les coûts additionnels proviennent du budget de fonctionnement du CCR. Ceci a été accepté lors du sondage de 2002 et est sans effet sur les taux de primes en vigueur.

Dès le 1^{er} février 2006, nous disposerons d'un service téléphonique sans frais : **1 888 777-5546** permettant aux adhérents de communiquer avec un des membres du CCR. Vous laissez un message et un membre retraité du CCR assurera un retour d'appel dans les jours suivants.

Également, le 1^{er} février 2006 nous posséderons notre site Internet : **www.ccr-quebec.com**. De plus, à compter de cette même date, vous pourrez rejoindre un membre retraité du CCR par courriel à l'adresse suivante : **info@ccr-quebec.com**. Dans ce cas aussi, nous vous assurons d'une réponse dans les jours suivants.

Nous comptons éventuellement vous faire parvenir des bulletins d'information traitant de sujets importants relatifs à vos régimes d'assurance collective. Enfin, selon les besoins, nous procéderons à un sondage formel auprès des membres sur le contenu des protections de leur régime.

BROCHURE 2006

À la suggestion des membres du CCR, l'assureur a accepté de mettre à jour la brochure qui était utilisée depuis l'an 2000. Le comité de révision a profité de l'occasion pour intégrer les différentes modifications apportées au cours des cinq dernières années et pour uniformiser les terminologies lorsque le contexte s'y prêtait.

DÉPARTS DU CCR

L'année 2005 a été marquée par le départ de cinq membres du CCR, que nous tenons à remercier sincèrement :

- Nicole Théoret, a œuvré au CCR pendant plus de deux ans et demi.
- Jacques Cardinal, un artisan de la première heure, a participé aux travaux préparatoires et à ceux du CCR pendant plus de 10 années. Il a joué un rôle important, entre autres, lors de la mise sur pied des régimes actuels, de la création du CCR, de l'élaboration des sondages de 1998 et de 2002 et du service téléphonique temporaire constitué à ces mêmes périodes. Jacques a assuré un grand leadership en tant que président du CCR et dans son rôle de porte-parole au sein du CPI.
- Claude Mitchelson, a quitté le CCR pour permettre à un représentant d'une autre association du secteur de l'éducation de siéger au CCR pour un mandat de deux ans.
- Henri Larouche, a participé activement aux travaux préparatoires et à ceux du CCR pendant une dizaine d'années. Il a joué un rôle important, entre autres, lors de la mise sur pied du régime actuel et durant la période du dernier sondage.
- Sin-Bel Khuong, a représenté l'employeur à titre d'actuaire, pendant plus de quatre ans de services appréciés par les membres.

MEMBRES DU CCR

Les membres qui vous représenteront tout au cours de la prochaine année sont :

Gilles Bourget (éducation)

Gérald Boulet (santé et services sociaux)

Guy Boutin (éducation)

Pierre Gadoury (santé et services sociaux)

Poste vacant (fonction publique)

Marcel Myre (santé et services sociaux)

Roger Bellavance (fonction publique)

Mathieu Vaillancourt (santé et services sociaux)

COMMENT JOINDRE L'UN DES MEMBRES DU CCR DÈS LE 1^{ER} FÉVRIER 2006?

- Téléphone : 1 888 777-5546
- Courriel : info@ccr-quebec.com
- Site Internet : www.ccr-quebec.com

Pour le Comité consultatif des retraités (CCR)



Gilles Bourget, porte-parole

Les coprésidents du comité paritaire intersectoriel



Lucie Godbout



Richard Léonard